

REGLEMENT INTERIEUR - Saison 2011/2012 du CLUB NAUTIQUE CHAMBERY LE BOURGET DU LAC

révisé le 31 août 2010 (dernière modification) par le Comité Directeur.

Règles générales

- 1 - Ce règlement peut être révisé chaque fois que nécessaire par le comité de direction du club.
- 2 - Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion du club pour le contrevenant.
- 3 - Le Comité directeur décide du montant des cotisations.
La validité de celles-ci court du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.
- 4 - Les responsables sportifs d'entraînement sur l'eau et en salle sont nommés par le comité de direction sur proposition de la commission sportive. Ils sont seuls habilités à prendre les décisions concernant l'entraînement sur l'eau la construction des équipages et le choix des bateaux.
Les responsables sportifs sont sous la direction de Jérôme BANDIERA et sous la responsabilité des membres du comité désignés.
- 5 - Seuls les rameurs seniors de compétition peuvent assurer leur propre sécurité sur l'eau. Tous les autres pratiquants ne peuvent monter en bateau qu'en présence d'un entraîneur majeur titulaire au minimum du diplôme d'éducateur FFSA.
- 6 - Le cahier de présence est à remplir avant chaque sortie en bateau (règlement FFSA)
- 7 - Le matériel doit être lavé et rangé après chaque sortie. Toute anomalie ou réparation à faire sera signalée à un responsable ou stipulé sur le cahier de sortie.
Chaque fin de journée, le ou les derniers groupes de rameurs doivent rentrer tout le matériel encore présent à l'extérieur (bateaux, bateaux de sécurité, tréteaux, remorques, etc ...), fermer les portes des garages et éteindre l'éclairage intérieur et extérieur.
- 7 - La zone d'entraînement pour tous les rameurs est la bande de rive ouest du lac exclusivement (limitée au large et devant le club par des bouées jaunes). La meilleure distance reste 50 mètres environ de la rive.
- 8 - Les bateaux non accompagnés ont interdiction de dépasser la pointe des 4 km (1000 mètres après le port de Bourdeau.
- 9 - Les entraînements de nuit sont strictement interdits.

Annexe II : Tableau des Jours et Horaires d'entraînement

Section compétition

- 1 - Les entraînements de base ont lieu tous les mercredis et samedis après midi avec une programmation spécifique pendant les périodes scolaires. Pour espérer figurer dans les équipages engagés dans les régates auxquelles participe le club, cette fréquence est tout à fait insuffisante. Les cadets devront faire 4 entraînements hebdomadaires, les juniors de 5 à 7 selon le niveau et l'organisation des groupes avec les entraîneurs responsables.
Les entraînements, sur l'eau, à terre (footing) ou en salle (muscultion) des catégories "benjamins" - "minimes" - "cadets" se font obligatoirement en la présence d'un entraîneur.
- 2 - Les rameurs et rameuses mineurs qui ne souhaitent pas faire de compétition seront orientés vers l'Ecole d'Aviron, au même titre que les rameurs seniors qui seront dirigés vers les créneaux loisirs après période d'essai.
- 3 - La participation aux compétitions est obligatoire sauf décision des responsables sportifs accord préalable. Tout désistement devra être signalé au plus tôt auprès du responsable sportif pour ne pas pénaliser les équipiers.
- 4 - Le calendrier prévisionnel de ces compétitions est diffusé dès son édition par la Ligue Rhône-Alpes des Sociétés d'Aviron.
- 5 - La présence des rameurs la veille des régates dans lesquelles ils sont engagés est obligatoire, ainsi que la participation au chargement et au déchargement de la remorque à bateaux.
- 6 - Chaque rameur est tenu d'acheter la tenue officielle de compétition du club
- 7 - La liste des bateaux destinés à l'entraînement et à la compétition est affichée dans le club. La commission sportive est seule habilitée à gérer les dérogations.
- 8 - Les rameuses et rameurs s'engagent à respecter les décisions de la commission sportive.**

9 - Une participation financière complémentaire pour les repas peut être demandée pour les compétitions officielles.

10 – Montant des cotisations "compétition" : (voir annexe I)

Un droit d'entrée au Club de 15.00 € (1^{ère} inscription) est demandé aux adhérents qui sont domiciliés dans les communes autres que les communes de LE BOURGET – CHAMBERY – LA MOTTE SERVOLEX - BOURDEAU ainsi que dans les communes rattachées à "**Chambéry Métropole**" (Barberaz - Barby - Bassens - Challes Les Eaux - Cognin - Curienne - Jacob Bellecombette - La Ravoire - La Thuile - Les Déserts - Montagnole - Puygros - St Alban Leysse - St Baldoph - St Cassin - St Jean d'Arvey - St Jeoire Prieuré - St Sulpice - Sonnaz - Thoiry -Vérel Pragondran - Vimines).

Un tarif dégressif "**famille**" (même adresse) est appliqué :

- 2 adhérents : moins **10,00 €** par cotisation
- 3 adhérents : moins **20,00 €** par cotisation
- 4^{ème} adhésion gratuite.

Le CNCB a signé des conventions avec les organismes suivants et accepte le paiement ou partie du paiement des cotisations :

- Chèques Vacances et Coupons Sports ANCV (comités d'entreprises)
- **Carte Rhône-Alpes +** (bénéficiaires: les lycéens de RHÔNE-ALPES)

Le montant de la cotisation comprend :

- La licence fédérale avec assurance
- La cotisation CNCB
- Les frais de dossiers et de courrier
- Les déplacements en compétitions hors championnats.

9.1 - Montant des cotisations "rameurs extérieurs" : (**voir annexe I**) (non universitaire et sans échange réciproque avec l'autre Club)

Section loisir

1 - Capacité d'accueil de la section loisir :

- licences annuelles : 60
- carte 10 séances : 20
- le nombre maximum de pratiquants présents simultanément sur l'eau est limité à 20 personnes.
- les séances d'initiation auront lieu seulement le samedi matin, sur rendez-vous.

2 - Montant des cotisations "loisir" : (**voir Annexe I**).

3 - Validité de la cotisation annuelle : du 1^{er} septembre au 31 juillet de l'année suivante.
Un tarif dégressif sera appliqué du mois d'inscription jusqu'au 31 juillet suivant.

4 - Les créneaux ouverts à cette section, sauf jours fériés, congés exceptionnels, déplacements en compétition, conditions atmosphériques et cas de force majeure, sont :

- Les mercredis de 17h00 à 20h00.
- Les jeudis de 17h00 à 19h30 (période estivale - horaires d'ÉTÉ d'avril à octobre)
- Les vendredis de 12h30 à 14h00
- Les samedis de 08h30 à 11h00. (10h00 à 12 créneau "initiation" sur rendez-vous)

5 - La cotisation annuelle donne droit également à l'usage de la salle de musculation dans la limite des créneaux ouverts à la section. La salle de musculation ne peut être utilisée, pour des raisons de sécurité, que lorsque les conditions ne permettent pas d'aller sur l'eau.

6 - Toute sortie est interdite sans la présence du responsable sportif désigné par le comité de direction.

- 7 - (**Nom à préciser**) assurera cette mission.
- 8 - La liste des bateaux utilisables par la section loisir est affichée dans le club.
- 9 - Chaque rameur ou rameuse doit signer la feuille de présence avant chaque sortie dans le hall d'entrée.
- 10 - Interdiction formelle de ramer au-delà de la pointe des 4000 mètres (voir plan à l'affichage)
- 11 - Les sorties de nuit sont strictement interdites.
- 12 - Chacun lave son bateau et range son matériel après chaque sortie.
- 13 - Tout incident sur l'eau ou sur terre avec les autres usagers du club ou du lac, ou de matériel, doit être signalé au responsable de la section.

Salle de musculation

- 1 - Le respect de l'hygiène collective impose que chaque utilisateur soit porteur d'une serviette et chaussé de chaussures propres et sèches (donc autres que celles qui viennent de servir au footing ou autres entraînements extérieurs).
- 2 - Les barres et poids, tapis et ballons doivent être rangés sur leurs supports après chaque utilisation.
- 3 - L'utilisation de la "sono" doit se faire avec un volume raisonnable.

Discipline en général

La vie en collectivité impose de la part de chacun un esprit de discipline personnel.

Le respect est de règle, envers tous les autres adhérents du Club mais également envers les autres usagers du lac (pêcheurs, plaisanciers, promeneurs, etc ...).

Des règles d'hygiène sont également réclamées à chacun dans l'utilisation des W.C et des urinoirs, des vestiaires et des douches dans lesquelles on doit pénétrer sans chaussures. Le retour vers les vestiaires lorsque le rameur est mouillé et ses chaussures souillées doit se faire par les garages à bateaux et l'escalier intérieur.

Des poubelles sont mises à disposition dans tout le bâtiment afin que rien ne soit abandonné au sol et sur ou sous les bancs de vestiaires (divers emballages, bouteilles, sacs plastiques, papiers, chewing-gum, etc, etc ...)

Pour prévenir toute dégradation, les jeux de ballon et chahuts sont interdits à l'intérieur du bâtiment.

L'éclairage des vestiaires et des toilettes doit être éteint, à tout moment de la journée, par le dernier utilisateur.

La baignade est strictement interdite pendant les créneaux horaires d'entraînement.

Lutte contre le dopage, la drogue et l'alcoolisme :

La consommation de produits illicites stupéfiants, ou visant à l'amélioration de la performance sportive ainsi que la consommation de tout alcool est strictement interdite.

Article 6 des Statuts du CNCB (Extrait) :


En cas de motif grave LA RADIATION peut être prononcée par le Conseil d'Administration et notifiée par lettre recommandée dans la quinzaine qui suit la décision.

Les AUTRES SANCTIONS disciplinaires (avertissement, blâme, interdiction temporaire d'accès aux équipements) sont prononcées par le Conseil d'Administration.

Le Président du CNCB
Alain Guicherd-Callin



Le Secrétaire
André Vuillemin



Annexe I au Règlement Intérieur du CNCB, révisé le 31 août 2010

TABLEAU DES COTISATIONS – saison 2011 / 2012

1 - Section "Compétition" :

Cotisations normales

	Minime	Cadet	Juniors	Senior A & B	Vétéran
ECOLE D'AVIRON	né 1998 / 1999	né 1996 / 1997	né 1994 / 1995	né 1990 / 1993	à/c 1989
150 € Samedis (hors vacances scolaires)	200 €	210 €	210 € (+ sénior étudiant)	225 €	250 €
1 ^{ère} cotisation avec droit d'entrée (autres que domiciliés sur les communes de Chambéry Métropole – Le Bourget du Lac – Bourdeau – La Motte Servolex)					
165 €	215 €	225 €	225 €	240 €	265 €

Un droit d'entrée au Club de 15.00 € (**1^{ère} inscription**) est demandé aux adhérents qui sont domiciliés dans les communes autres que les communes de LE BOURGET – CHAMBERY – LA MOTTE SERVOLEX - BOURDEAU ainsi que dans les communes autres que celles rattachées à "**Chambéry Métropole**" (Barberaz - Barby - Bassens - Challes Les Eaux - Cognin - Curienne - Jacob Bellecombette - La Ravoire - La Thuile - Les Déserts - Montagnole - Puygros - St Alban Laysse - St Baldoph - St Cassin - St Jean d'Arvey - St Jeoire Prieuré - St Sulpice - Sonnaz - Thoiry - Vérel Pragondran - Vimines).

(Rameurs des Clubs extérieurs : 55.00 €)(non universitaire et sans échange réciproque avec l'autre Club)

- utilisation de la salle musculation en fonction de la disponibilité du matériel (priorité aux rameurs du CNCB)

- l'utilisation exceptionnelle d'un bateau sera sous la seule autorité du responsable sportif, soit pour la saison 2011/2012 : Jérôme Bandiera

- le Président du Club du rameur accueilli devra informer le Président du CNCB (courrier postal ou courriel)

2 - Section "Loisirs" :

1 ^{ère} séance d'initiation (avec ouverture carte découverte)	1 Séance suivante	Carte 10 séances (sur une année)	Licence annuelle
10,00 € (déduits en cas de prise de licence)	15,00 €	120,00 €	250,00 € (normale) 265,00 € (avec droit d'entrée)

3 - Validité de la cotisation annuelle : du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Tarif dégressif des cotisations LOISIRS du 1er septembre 2011 au 31 août 2012			
Période de cotisation	Cotisation	Tarif	Avec droit d'entrée + 15.00€
1 ^{er} septembre 2011 au 31 août 2012	entière	250.00 €	265,00 €
1 ^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2011	dégressive	190.00 €	205,00 €
1er janvier 2012 au 30 avril 2012	dégressive	190.00 €	205,00 €
1er mai 2012 au 31 août 2012 (car périodes de championnats ou de congés des entraîneurs)	Carte 10 séances	120.00 €	Aucun

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS – SAISON 2011 / 2012

3 septembre 2011

* Attention certains horaires seront susceptibles d'être modifiés

Catégories	Entraîneurs							
Responsable Sportif	Jérôme BANDIERA	L	Ma	Me	J	V	S	D
Benjamins	Renaud Guicherd-Callin Delphine Bombenger	Fermé					13h30 / 15h30	
Minimes Débutants *	Ridha Khélifi Michel Rollet	Fermé		13h30 / 15h30			13h30 / 15h30	
Minimes Confirmés *	Ridha Khélifi Pascal Morand	Fermé		15h30 / 17h30			15h30 / 17h30	
Cadets F *	Eric Plasse Rhida Khélifi	Fermé		13h30 / 16h00		17h00 / 20h00	10h00 / 12h30	9h00 / 12h00
Cadets G *	Eric Plasse	Fermé	17h00 / 20h00	16h00 / 18h00		17h00 / 20h00	11h30 / 14h00	9h00 / 12h00
Juniors / Seniors Hommes	Jérôme Bandiera François Genix-Chausse	18h00 / 20h00	18h00 / 20h30	18h00 / 20h30	18h00 / 20h30	18h00 / 20h30	9h30 / 12h00 15h30 / 17h30	8h00 / 11h00
Juniors / Seniors Femmes	Jérôme Bandiera François Genix-Chausse	18h00 / 20h00	18h00 / 20h00	15h30 / 18h00		17h00 / 20h00	8h30 / 11h00 15h30 / 17h30	10h00 / 12h30
Loisirs	Rhida Khélifi ** Jérôme Bandiera			17h30 / 20h00	ETE 17h00 / 19h30	12h00 / 14h00**	8h30 / 11h00 Initiation 10h00 / 12h00	

Catégories	Entraîneurs							
Responsable Sportif	Jérôme BANDIERA	L	Ma	Me	J	V	S	D
Classe sportive Collège Georges SAND	Denis Viquerat Rhida Khélifi Eric Plasse	6ème 3ème	13h15 / 15H45 15H30 / 18h00	UNSS 13h30 / 16h00	5 ^{ème} & 4 ^{ème}	13h15 / 16h45		
Classes sportives Lycées Louis Armand Vaugelas	Jérôme Bandiera Eric Plasse		14h30 / 17h00 16h00 / 19h00		14h30 / 19h00	14h30 / 19h00		

REPertoire Mail et Tel Portable des entraîneurs

Catégories	Entraîneurs / Responsable	e-mail	Tel portable
Ben jamins	Renaud Guicherd Callin Delphine Bombenger	r.guicherd@sunea.fr delphine.bombenger@dbmail.com	07 86 51 11 87
Minimes	Ridha Khélifi Michel Rollet Pascal Morand	ridha-cncb@orange.fr Michel.Rollet@ac-grenoble.fr Pascalmorand@free.fr	06 99 81 83 07
Cadets Filles	Eric Plasse Rhida Khélifi	eric.plasse@cncbaviron.com ridha-cncb@orange.fr	06 74 08 61 21 06 99 81 83 07
Cadets Garçons	Eric Plasse	eric.plasse@cncbaviron.com	06 74 08 61 21
Juniors / Seniors Filles	Jérôme Bandiera François Genix-Chausse	jerome-cncb@orange.fr francois.genix-chausse@live.fr	06 89 25 05 13
Juniors / Seniors Garçons	Jérôme Bandiera François Genix-Chausse	jerome-cncb@orange.fr francois.genix-chausse@live.fr	06 89 25 05 13
Loisirs	Ridha Khélifi Jérôme Bandiera Benoît Michel	ridha-cncb@orange.fr bpncoco.michel@free.fr	06 99 81 83 07